



**ITIE** Initiative pour la  
Transparence des  
Industries  
Extractives  
**COMITÉ NATIONAL**

**PLAN D'ACTION  
CHIFFRE**

1<sup>er</sup> sept.2011 - 1<sup>er</sup> mars 2013

**Approuvé par le Comité Exécutif le 16 septembre 2011**

Objectif général:

*Atteindre le statut de « Pays Conforme à l'ITIE »*

Contenu:

- 1) Objectifs mesurables
- 2) Echancier de mise en oeuvre
- 3) Evaluation des contraintes de capacité
- 4) Calendrier de validation

Contact:

[www.itierdc.org](http://www.itierdc.org)

[secretariat@itierdc.org](mailto:secretariat@itierdc.org)

Blvrd du 30 juin n°1525 Imm. ex Shell 2<sup>e</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe Rép. Dém. du Congo

# **Introduction**

## **Rappel de la mission**

L'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives, ITIE en sigle, est une norme de référence internationale visant à instaurer la transparence au sein du secteur extractif. Elle est donc une initiative visant à institutionnaliser un mécanisme pour la publication d'informations qui sont susceptibles d'aider à lutter contre la corruption dans les industries extractives en créant une meilleure prise de conscience du public au sujet des taxes et des revenus. Donc son but est de réduire la corruption et d'aider les 3.5 milliards d'habitants (soit la moitié de la population de la planète) qui vivent dans des pays riches en ressources à bénéficier de leur exploitation commerciale.

L'ITIE exige que les gouvernements publient ce qu'ils ont perçu en matière de revenus, de redevances et d'autres paiements, de la part des entreprises extractives et que les entreprises publient ce qu'elles ont versé aux gouvernements. Ces chiffres sont rapprochés dans les Rapports ITIE et diffusés parmi le grand public.

Cette disposition comptable permet aux parties prenantes et au grand public de bénéficier d'une meilleure connaissance de la contribution (réelle ou potentielle) du secteur extractif.

La plate-forme ITIE devient un mécanisme permettant de comprendre le fonctionnement du secteur extractif, les régimes fiscaux des minéraux, les accords contractuels et la distribution des revenus.

## **Rappel des faits saillants des dernières années**

En 2005, la RDC a adhéré à l'ITIE et après avoir rempli les exigences d'inscription, le pays est admis comme candidat le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Depuis lors, la RDC a entrepris la mise en œuvre de l'ITIE à travers des activités visant à renforcer la transparence des revenus tirés de ses ressources. Ces activités sont mentionnées dans les plans de travail de 2007-2008, 2009, 2010 à 2011 et dans le plan de travail triennal 2011 à 2013, tous adoptés par le Comité Exécutif et mis à la disposition du public.

Le 22 décembre 2009, PriceWaterHouseCoopers RDC, administrateur indépendant sélectionné par appel d'offres dépose le premier rapport ITIE-RDC portant sur l'exercice 2007 au Comité Exécutif. Ce rapport est adopté

le 12 février 2010 par le Conseil des Ministres et transmis au Chef de l'Etat le 12 mars 2010 par le Président du Comité Exécutif et Ministre du Plan après sa sortie officielle à l'hôtel SULTANI de Kinshasa le 10 mars de la même année.

Le 27 janvier 2010, un validateur est nommé et celui-ci débute ses travaux le mois suivant. Une année après, le rapport de validation est remis au Comité Exécutif. Après analyse de ce rapport par le Comité de validation, le Secrétariat international exige de la RDC des mesures correctives en rapport avec 3 indicateurs de validation qui n'ont pas été atteints sur base de la publication du rapport 2008-2009 à remettre au plus tard le 12 juin 2011.

La décision du Conseil d'administration du 13 Décembre 2010 fixant le délai du 12 Juin 2011 avait clairement indiqué que le Conseil d'administration ne prévoyait pas une prolongation au-delà de ce délai pour compléter les mesures correctives et demander un réexamen au Secrétariat.

L'échéance du 12 juin 2011 n'ayant pas été respectée, le Conseil d'administration de l'ITIE a décidé de renouveler la candidature de la RDC pour 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013.

En conséquence, il est convenu que le Comité Exécutif de l'ITIE de la République Démocratique Congo devrait adopter et publier un nouveau plan de travail au plus tard le 29 Novembre 2011 qui traite des actions nécessaires pour atteindre la conformité en tenant compte des dispositions des nouvelles Règles de l'ITIE 2011. Ce plan de travail devrait comprendre également un calendrier pour une nouvelle validation à achever au 1er Mars 2013.

## **Plan de travail 2011-2013**

1. Évaluer le processus de mise en œuvre de juillet 2009 à sept. 2011
2. Mobiliser les sources de financement
3. Déterminer les besoins de fonctionnement du Comité National
4. Adopter le règlement intérieur et le code d'éthique.

5. Obtenir un arrêté rendant obligatoire la déclaration des paiements par toutes les entreprises extractives.
6. Accroître les démarches afin d'impliquer dans le processus les Gouverneurs des Provinces du Katanga, du Nord Kivu, du Sud Kivu, de la Province Orientale, du Kasai Oriental, du Kasai Occidental, du Bas-Congo et de la Ville de Kinshasa.
7. Installer les comités provinciaux de l'ITIE,
8. Multiplier les contacts avec l'Administrateur Indépendant 2008-2009.
9. Publier et disséminer le rapport 2008-2009
10. Sensibiliser les parties prenantes aux nouvelles règles de l'ITIE, édition 2011, au processus de validation et à la préparation du rapport 2010-2011.
11. Déterminer le périmètre 2010-2011 et définir la matérialité.
12. Recruter un administrateur indépendant et nommer un validateur.
13. Utiliser le site web à son plein potentiel.
14. Vulgariser auprès du grand public l'initiative et disséminer les rapports 2010-2011
15. Nommer un validateur.

## **Section 1. La coercition de déclarer**

### **1.1 Contexte :**

Rien n'oblige les entreprises extractives et les comptoirs d'achat à remplir les formulaires ITIE qui leur sont soumis ni à les retourner dans le temps convenu, ce qui est principalement à la base du retard dans la production des rapports.

### **1.2 Objectif visé :**

Amener toutes les entreprises du périmètre, tous les comptoirs et toutes les régies financières à déclarer obligatoirement les paiements et les revenus dans le délai fixé.

### **1.3 Contrainte de capacité:**

Un arrêté interministériel des mines et des finances conviendrait pour l'ensemble des entreprises et des régies mais l'on mettrait plus de temps à l'obtenir que celui des mines uniquement.

Les régies financières dépendant directement du Ministre des Finances, qui est membre du Comité Exécutif se soumettent facilement.

## **Section 3. Les besoins du Comité National**

### **Contexte:**

Très souvent, les coûts et les besoins des exigences de la mise en œuvre de l'ITIE sont en déphasage dans l'espace et dans le temps avec les moyens provenant de l'État congolais et des autres bailleurs de fonds.

### **Objectif visé:**

Doter le Comité National des moyens financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission et les rendre disponibles.

### **Contrainte de capacité:**

L'État congolais, le budget alloué à l'ITIE.

Le fond multi-bailleurs est inférieur aux besoins réels de la mise en œuvre du processus et la difficulté d'obtenir des non objection aux demandes des fonds.

Les autres bailleurs ne se signalent pas.

La contrainte peut être éliminée par un lobbying à exercer par la Présidente de l'ITIE internationale sur différents partenaires au développement. Aussi, le Comité exécutif peut solliciter de la Président de l'ITIE que les entreprises locales soutiennent financièrement l'ITIE-RDC. Enfin, le Chef de l'État ou le Premier Ministre peuvent autoriser un décaissement spécial des fonds.

## **Section 4. La sensibilisation et la formation des parties prenantes**

### **Contexte:**

Le périmètre des entreprises allant croissant et le fait que le nombre de celles qui vont déclarer pour la première fois est plus important, la sensibilisation à la mise en œuvre et le training au remplissage des formulaires s'avère nécessaire. Le travail de sensibilisation

devra se faire par sites : Lubumbashi – Likasi – Kolwezi – Goma+Bukavu – Kisangani – Mbuji-Mayi – Tshikapa – Moanda/Boma – Kinshasa.

**Objectif visé:**

Amener toutes les entreprises à s’engager par une déclaration à soutenir l’ITIE. Elles conviennent avec l’administrateur indépendant de la définition de la matérialité des revenus et conçoivent ensemble un formulaire de déclaration.

**Contrainte de capacité:**

Certaines entreprises n’adhèrent pas au processus se basant sur la notion contenue dans le livre source de l’ITIE selon laquelle les entreprises déclarent volontairement.

Cette contrainte sera éliminée par le fait de l’arrêté ministériel sur l’obligation de déclarer.

**Section 5. L’élaboration et la publication des rapports 2008-2009 et 2010-2011**

**Contexte :**

Les Nouvelles Règles de l’ITIE, édition-2011 ont introduit l’idée de la publication régulière des rapports par les pays mettant en œuvre l’ITIE. Ce principe oblige la RDC de publier le rapport 2008-2009, bien qu’en retard. Ceci aura un impact dans la validation et bien sûr le rapport 2010 et 2011 sera d’autant plus amélioré du fait des recommandations du rapport 2008-2009.

**Objectif visé:**

Respecter les Nouvelles Règles de l’ITIE, édition-2011 et apporter des mesures correctives au processus de validation et susciter de plus en plus le débat public.

**Contrainte de capacité:**

Manque de moyens nécessaires et retard dans l’élaboration des rapports.

La contrainte peut être éliminée par une demande avec justification à adresser au Secrétariat de publier un seul rapport 2010 au lieu de 2010-2011 avec un périmètre réduit.

## **Section 6. Le processus de validation**

### **Contexte :**

La validation favorise le dialogue et l'apprentissage au niveau national. Le rapport de validation fournit des informations sur les enseignements tirés ainsi que les préoccupations exprimées par les parties prenantes et les recommandations portant sur la mise en œuvre future de l'ITIE.

### **Objectif visé:**

Évaluer la cohérence de la mise en œuvre de l'ITIE sur base des Nouvelles Règles ITIE, édition 2011.

### **Contrainte de capacité:**

Manque de moyens nécessaires et retard dans le lancement du processus de validation.

La contrainte peut être éliminée par une demande de report de la date d'évaluation du processus de mise en œuvre.

## **Section 7. La visibilité de l'ITIE-RDC**

### **Contexte :**

La gouvernance qui produit des effets dans l'exploitation des ressources naturelles implique la connaissance des outils de transparence telle l'ITIE ; celle-ci permet de renseigner le public sur le volume des revenus perçus par l'État du secteur extractif.

### **Objectif visé:**

Familiariser le public à la mise en œuvre de l'ITIE.

### **Contrainte de capacité:**

Le Comité Exécutif minimise la publicité de l'initiative et néglige la production des outils de propagande.

La contrainte sera éliminée par un sondage auprès des publics cibles.

## **Section 8. Liste des outils favorables à la mise en œuvre de l'ITIE**

- Code d'éthique
- Déclarations d'engagement des entreprises à l'ITIE
- Décrets et arrêtés

- Évaluation d'exécution du Plan d'action
- Mise en place des points focaux par province
- Nouvelles Règles de l'ITIE édition 2011
- Plan de communication
- Plan de travail
- Procès-verbaux du Comité Exécutif
- Rapports des audits
- Rapports des missions
- Règlement intérieur
- Site web
- Statistiques

## SYNTHESE DES OBJECTIFS ET COUTS

Objectif spécifique 1	Exécuter le budget des dépenses de fonctionnement, de l'équipement du Comité National et de renforcement des capacités des parties prenantes.	755 895
Objectif spécifique 2	Publier le rapport ITIE 2008 - 2009	95 000
Objectif spécifique 3	Publier le rapport ITIE 2010 - 2011	224 000
Objectif spécifique 4	Mettre en exécution le processus de Validation de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC	125 105
<b>Total des emplois</b>		<b>1 200 000</b>

## SOURCES DE FINANCEMENT

<b>Gouvernement (non disponible)</b>	<b>100 000</b>
<b>Fonds multi bailleur - Trust Fund – (Banque Mondiale)</b>	<b>750 000</b>
<b>Coopération technique Belge - CTB</b>	<b>100 000</b>
<b>Coopération Internationale Allemande - GIZ</b>	<b>40 000</b>
<b>Soutien public des Entreprises extractives au processus ITIE (non disponible)</b>	<b>200 000</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>1 200 000</b>

**Objectif spécifique 1.**

**Exécuter le budget des dépenses de fonctionnement de l'équipement du Comité National, de renforcement des capacités des parties prenantes.**

	<b>Activités</b>	<b>Résultat attendu</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Coût en USD</b>
1.1	Payer les salaires du personnel du Sec. Tech.	Le personnel est régulièrement rémunéré pendant 18 mois	Banque Mondiale TF	Permanent	Feuilles de paie acquittées	409 000
	Acheter 2 véhicules pour le Sec. Techn.	Les déplacements sont facilités	Banque Mondiale TF	Permanent	Factures payées des concessionnaires	50 000
	Acheter le matériel informatique et le mobilier	Le Sec. Techn. est bien équipé	Banque Mondiale TF	Permanent	Facture des fournisseurs	15 000
	Payer le loyer des bureaux du Sec. Techn.	Le loyer est régulièrement payé	Banque Mondiale TF	Permanent	Reçus du propriétaire	45 000
	Payer les frais divers d'entretien et carburant	Les véhicules sont entretenus	Banque Mondiale TF	Permanent	Diverses factures	10 000
	Payer l'eau, l'électricité et les journaux	L'eau, l'électricité et les journaux payés	Banque Mondiale TF	Permanent	Reçus du syndic	4 000
	Payer jetons de présence et prendre en charge des délégués des provinces	Les membres du CE sont rémunérés	Gouvernement	Permanent	Signatures des membres	157 895
	Payer les missions extérieures du Coordon.	Le Coordon participe aux réunions du CA	Banque Mondiale TF	Permanent	Rapports de missions	10 000
	Payer diverses missions à l'intérieur du pays	Les missions intérieures sont effectuées.	Banque Mondiale TF Gouvernement	Permanent	Rapports de missions	50 000
	Payer les honoraires des auditeurs	Les frais d'honoraires des auditeurs payés	Banque Mondiale TF	Permanent	Récépissé des auditeurs	10 000
	Payer les frais de diverses formations des membres du Comité National	Le Sec. Tech. reçoit diverses formations	Banque Mondiale TF	Permanent	Certificats de formation	5 000
	<b>Total objectif 4</b>					<b>755 895</b>

**Objectif spécifique 2.****Publier le rapport ITIE 2008 - 2009**

	<b>Activités</b>	<b>Résultat attendu</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Coût en USD</b>
	Analyser le rapport préliminaire et conférer avec les entreprises et les régies financières	Le Comité National examine la régularité du rapport et le conciliateur harmonise le rapport avec les entreprises et les régies financières	Comité National Conciliateur Entreprises extractives	1 <sup>er</sup> - 30 sept.11	PV des réunions entre le CN et entre le Conciliateur et les entreprises ainsi que les régies	5 000
	Soumettre le rapport final au Comité Exécutif	Le rapport final est adopté	Conciliateur Comité Exécutif	1 <sup>er</sup> - 6 oct.11	PV de la réunion du CE	0
	Payer le solde (54 852 \$ disponible à PROMINES) du conciliateur	Le contrat de prestation des services est respecté	Secrétariat Technique	1 <sup>er</sup> - 6 oct.11	Reçu du conciliateur	0
	Reproduire le rapport traduit en langues vernaculaires	Le rapport est traduit et multiplié pour vulgarisation	Secrétariat Technique	10 - 17 oct.11	Les fascicules du rapport distribués au grand public	10 000
	Disséminer le rapport et organiser les débats publics	Le rapport est diffusé auprès du public qui participe au débat à travers tout le pays.	Société Civile Secrétariat Technique Gouvernement	17 - 31 oct.11	Rapport de dissémination des organisations de la société civile	75 000
	Analyser les écarts	Les écarts sont résolus	Société Civile Secrétariat Technique	Janv.- mars 12	Rapport d'analyse	5 000
	Transmettre au Parlement le rapport d'analyse des écarts	Le parlement est saisi pour contrôle	Le Comité Exécutif	avr-12	Accusé de réception du Parlement	0
	<b>Total objectif 5</b>					<b>95 000</b>

**Objectif spécifique 3.****Publier le rapport ITIE 2010 - 2011**

	<b>Activités</b>	<b>Résultat attendu</b>	<b>Responsables</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Coût en USD</b>
5.1	Rédiger les TDR de la publication du rapport 2010-2011	L'objectif et l'étendue des travaux d'élaboration du rapport ainsi que les résultats attendus sont déterminés	Secrétariat Technique	Oct.11	PV d'approbation des TDR	0
5.2	Lancer l'appel d'offres et sélectionner le conciliateur	Plusieurs cabinets et individus concourent pour déterminer le plus à même de rapprocher les déclarations	Secrétariat Technique	Oct.11 – nov.11	PV de la commission de recrutement et Contrat signé	3 000
5.3	Liquider 40% du coût des prestations du conciliateur	Le conciliateur débute ses prestations	Secrétariat Technique	Oct.11 – nov.11	Reçu du Conciliateur	48 000
5.4	Organiser les ateliers de sensibilisation et de préparation des formulaires	Promotion de la valeur de l'ITIE en RDC, harmonisation des définitions des flux et de la matérialité et apprentissage de la technique de remplissage des formulaires convenus	Secrétariat Technique	Déc.11- janv.12	Rapport d'atelier	10 000
5.5	Signature des actes d'engagement par les entreprises extractives	Les entreprises extractives et les régies participent à la mise en œuvre de l'ITIE	Les représentants des entreprises	Déc.11- janv.12	Classeur des actes d'engagement	0
5.6	Distribuer les formulaires aux entreprises et aux régies	Les entreprises et les régies divulguent leurs déclarations suivant un même type de formulaires	Secrétariat Technique	Fév. – mars 12	Accusés de réception	1 000
5.7	Collecter les formulaires et les transmettre au conciliateur	Tous les formulaires sont collectés et rassemblés avant leur envoi au conciliateur	Secrétariat Technique	Mai – juin 12	Point de situation de collecte des formulaires	0
5.8	Rapprocher les déclarations	Les déclarations sont conciliées	Conciliateur	Juillet – août 12	Rapport préliminaire	0

5.9	Analyser le rapport préliminaire et conférer avec les entreprises et les régies financières	Le Comité National examine la régularité du rapport et le conciliateur harmonise le rapport avec les entreprises et les régies financières	Comité National Conciliateur Entreprises extractives	août-12	PV des réunions entre le CN et entre le Conciliateur et les entreprises ainsi que les régies	0
5.10	Liquider 20% du coût des prestations du conciliateur	Le conciliateur remet au CE le rapport préliminaire	Secrétariat Technique	août-12	Reçu du Conciliateur	24 000
5.11	Soumettre le rapport final à l'approbation du Comité Exécutif	Le rapport final est adopté	Conciliateur Comité Exécutif	Sept.12	PV du Comité Exécutif	0
5.12	Liquider le solde de 40% du coût des prestations du conciliateur	Les engagements contractuels sont respectés	Secrétariat Technique	Sept.12	Reçu du Conciliateur	48 000
5.13	Reproduire le rapport traduit en langues vernaculaires	Le rapport est traduit et multiplié pour vulgarisation	Secrétariat Technique	oct.12	Les fascicules du rapport distribués au grand public	10 000
5.14	Disséminer le rapport et organiser le débat public	Le rapport est diffusé au près du public qui participe au débat à travers tout le pays.	Société Civile Secrétariat Technique Gouvernement	oct.12 - nov.12	Rapport de dissémination	75 000
5.15	Analyser les écarts	Les écarts sont résolus	Société Civile Secrétariat Technique	Oct. – nov. 12	Rapport d'analyse	5 000
5.16	Transmettre au Parlement le rapport d'analyse des écarts	Le parlement est saisi pour contrôle	Le Comité Exécutif	Déc.12	Accusé de réception du Parlement	0
<b>Total objectif 5</b>						<b>224 000</b>

**Objectif spécifique 4.****Mettre en exécution le processus de Validation de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC**

	<b>Activités</b>	<b>Résultat attendu</b>	<b>Responsables</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Coût en USD</b>
	Rédiger les TDR de la mise en route du processus de validation	L'objectif et l'étendue des travaux de validation ainsi que les résultats attendus sont déterminés	Secrétariat Techn.	Sept.11	PV d'approbation des TDR	0
	Lancer l'appel d'offres? sélectionner et nommer le Valideur	Plusieurs cabinets et individus concourent pour déterminer le plus à même d'effectuer la validation et le valideur est nommé	Secrétariat Tech. Comité Exécutif Valideur	Oct.11 – janv.12	PV de la commission de recrutement et Contrat signé	4 500
	Liquider 40% du coût des prestations du conciliateur	Le conciliateur débute ses prestations	Secrétariat Tech.	Janv.12	Reçu du Valideur	40 000
	Organiser la rencontre du valideur avec le Comité National	Le valideur consulte le CE	Secrétariat Tech. Valideur	Mars 12 – sept.12	Le formulaire d'auto-évaluation	0
	Organiser la rencontre du valideur avec le Gouvernement	Le valideur consulte le gouvernement	Secrétariat Tech. Valideur	Mars 12 – sept.12	Le formulaire d'auto-évaluation	0
	Organiser la rencontre du valideur avec le Conciliateur	Le valideur consulte le conciliateur	Secrétariat Tech. Valideur	Mars 12 – sept.12	Le formulaire d'auto-évaluation	0
	Organiser la rencontre du valideur avec les entreprises et les organisations de la société civile de Kinshasa	Le valideur consulte les entreprises et la société civile de Kinshasa	Secrétariat Tech. Valideur	Mars 12 – sept.12	Le formulaire d'auto-évaluation	0

Organiser la rencontre du validateur avec les gouvernements provinciaux, les entreprises et les organisations de la société civile des provinces	Le validateur consulte les gouvernements provinciaux, les entreprises et la société civile des provinces.	Secrétariat Tech. Validateur	Mars 12 – sept.12	Le formulaire d'auto-évaluation	7 200
Analyser l'avant-projet du rapport de validation	Le Comité Exécutif adresse ses remarques au validateur	Comité Exécutif	Octobre 2012	PV de la réunion du CE	0
Liquider 30% du coût des prestations du conciliateur	Le validateur soumet l'avant-projet du rapport de validation au Comité Exécutif pour examen	Secrétariat Tech.	nov.2012	Reçu du Validateur	30 000
Soumettre le rapport final de validation à l'approbation du Comité Exécutif	Le rapport final de validation est adopté	Validateur Comité Exécutif	janv.2013	PV de la réunion du CE	0
Liquider le solde de 30% du coût des prestations du conciliateur	Les engagements contractuels sont respectés	Secrétariat Tech.	janv.2013	Reçu du Validateur	30 000
Rédiger une note complémentaire pour le Conseil d'administration	Informé le CA de la démarche suivie pour la mise en œuvre ainsi que des contraintes	Secrétariat Tech.	janv.2013	La note complémentaire	0
Adresser une demande d'examen du rapport de validation au Secrétariat international	Obtenir l'examen de la mise en œuvre de l'ITIE pour la conformité de la RDC	Comité Exécutif	fév.2013	La demande d'examen	0
<b>Total objectif 6</b>					<b>111 700</b>

## **CALENDRIER DE VALIDATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN RDC**

<b>REALISATION</b>	<b>DATES</b>
Rédaction des termes de référence et approbation du Comité	Septembre -2011
Publication de l'appel à candidature	10 Octobre 2011
Date-butoir pour la soumission de propositions par les candidats validateurs	10 Décembre 2011
Rapport de la sous-commission de supervision du processus de sélection et octroi du contrat par le Comité Exécutif	15 Janvier 2012
Signature du contrat	20 Janvier 2012
Période d'entrée en vigueur (approbation du lancement du processus de Validation par le Comité Exécutif) et information au Secrétariat international	1 <sup>er</sup> Février 2012
Visite/s de terrain	Mars – Sept. 2012
Soumission au Comité Exécutif d'un projet de rapport	Octobre 2012
Commentaires du groupe multipartite sur le projet de rapport	Octobre 2012
Commentaires du Comité de Validation sur le projet de rapport	Nov. – Déc. 2012
Soumission du rapport final	Janvier 2013